

DEM
**Division des Elèves
et des Moyens**

DEMANDE DE DÉROGATION DANS LE CADRE DE L'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE COLLÈGE

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Nom de l'élève :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse de l'élève à la rentrée 2022 :	
Établissement fréquenté en 2021/2022 :	
Classe fréquentée en 2021/2022 :	
Établissement demandé en 2022/2023 :	
Classe demandée en 2022/2023 :	
LV1 :	LV2 : Option :

RESPONSABLE 1	Représentant légal	Personne en charge de l'élève
Nom, Prénom :	Lien avec l'élève :	
Téléphones : Portable	Domicile	Travail
Courriel :	Adresse :	
RESPONSABLE 2	Représentant légal	Personne en charge de l'élève
Nom, Prénom :	Lien avec l'élève :	
Téléphones : Portable	Domicile	Travail
Courriel :	Adresse :	

Motif(s) de la demande : joindre impérativement les pièces justificatives

Élève souffrant d'un handicap. *(joindre copie de la notification de la MDPH)*

Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé. *(joindre justificatif qui sera transmis au médecin scolaire de l'établissement).*

Élève boursier sur critères sociaux *(joindre une copie de la notification d'attribution)*

Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité à la rentrée 2022. *(joindre certificat de scolarité)*

Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité. *(joindre un justificatif de domicile)*

Élève devant suivre un parcours scolaire particulier. *(joindre justificatif permettant d'apprécier la situation)*

Autres motifs. *(joindre un courrier explicatif)*

A : Signature des parents :
le :

Important : Précisions apportées par la région Occitanie : « l'octroi d'une dérogation n'implique pas la prise en charge du transport scolaire tant du point de vue de son financement que de son organisation. Plus d'informations sur : <https://www.laregion.fr/transports-lot-scolaire> ».

Cadre réservé au chef d'établissement d'origine		
Classe fréquentée :	Admission en :	
Appel :	OUI	NON

Une dérogation ne peut être accordée que dans la limite des places disponibles

Les demandes de changement d'établissement justifiées par un déménagement doivent obligatoirement être adressées à la direction des services de l'Éducation nationale du Lot, accompagnées du justificatif du nouveau domicile.